

Contribution de Vexin Nature Qualité de Vie à l'enquête publique complémentaire

Cahaignes, le 23 janvier 2024

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous nous adressons à vous avec un drôle de sentiment. Plus d'un an et demi est passé depuis le jour où nous avons appris l'existence de ce projet de carrière d'argile au bout de nos jardins. Et nous sommes tous un peu las. Las de répéter les mêmes évidences, las de lire les centaines de pages de dossiers totalement convenus, formatés par une administration sûre d'elle-même et incapable de se rendre compte qu'un excès de règlements, loin de protéger l'environnement ou les citoyens, fait au contraire le jeu de ceux qui ont les moyens de les maîtriser et peuvent ainsi les utiliser à leur profit.

Dans cette histoire, il aurait pourtant suffi que la Maire de notre village ait un peu de bon sens, de courage et le réel souci de ses administrés, pour dissuader les promoteurs du projet de mener à bien leur funeste entreprise. « C'est un projet privé ! » dira-t-elle quelques années plus tard au journaliste de France 3 venu l'interroger, oubliant par là que ce projet n'était pas que privé puisqu'il touchait évidemment au bien commun du village et de ses habitants, à savoir leur tranquillité, leur bien-être, leurs paysages et le chant des oiseaux.

Lorsque la demande d'autorisation administrative fut faite et une première enquête publique lancée, il aurait sans doute encore suffi que le Maire de la commune nouvellement créée du fait de la fusion d'une quinzaine de villages, qui était à ce moment au centre de l'attention des élus du département, dise haut et fort son opposition à un projet qui, du fait de la configuration somme toute étroite du site, ne pouvait pas mettre la zone d'extraction de l'argile à distance respectable des maisons du village, ni permettre un accès direct, facile au réseau routier principal. Au lieu de cela, abusé sans doute par la proximité des dirigeants de Terreal et inquiet à l'idée de mal faire et peut-être aussi de déplaire au Préfet, il se contenta d'un service minimum et « refusa le projet en l'état », ce qui évidemment ouvrait la voie à ce plan B impossible, puisqu'il serait presque aussi nuisant que le premier.

C'est sans doute ce « refus du projet en l'état » qui encouragea le commissaire-enquêteur de cette première enquête publique, travaillé au corps par l'équipe de Terreal, à donner cet avis favorable, incroyablement alambiqué et certes assorti de réserves, mais de réserves dont il n'était pas difficile d'imaginer qu'elles pourraient être assez facilement contournées.

Tout au long de notre déjà longue et funeste histoire commune, Terreal aura usé et abusé du « bon droit » que lui conférait ce « deal » fait en 2014 avec l'agriculteur du village aux termes duquel ce dernier lui donnait, pour cinquante ans, renouvelables par tranche de 5 ans par tacite reconduction (!), la clé de quelques-uns de ses champs contre une rémunération calée sur le tonnage d'argile extraite. La belle affaire ! L'agriculteur était aussi le 2^{ème} adjoint de la commune... C'était assez pour tenter le passage en force, pas de recherche d'autres sites moins nuisants, pas de concertation en amont, pas de communication de la commune, les habitants pris par surprise, alors que des enfants avaient découvert à l'orée d'un champ

l'affichette réglementaire d'ouverture d'une enquête publique... Un temps surpris par la réaction, très hostile et déterminée de la population, elle-même largement relayée par les médias locaux, Terreal a lâché un mou d'une quarantaine de mètres qu'il avait sous le coude et organisé le premier recul, tactique, à 100 mètres de nos maisons. La suite fut une succession de faux-semblants : faux-semblant de réflexion partagée avec l'association sur les principes d'une recomposition paysagère, faux-semblant d'une étude géotechnique lancée sur la base d'un cahier des charges élaboré conjointement entre Terreal et notre association dont les résultats furent, eux, jalousement tenus secrets, faux-semblant de séances d'information transparente à l'intention des habitants, organisées à des heures où ces derniers travaillaient et sans qu'ils soient autorisés à consulter le document officiel de l'enquête publique, pourtant depuis longtemps à la disposition de l'administration préfectorale, faux-semblant enfin que la promesse faite à une commission municipale, quelques jours seulement avant la fin de la 2^{ème} enquête publique, de faire le point chaque année sur les travaux de recherche d'un nouveau site, afin d'éviter que Terreal ne soit contraint de prolonger l'exploitation de la carrière de Cahaignes au-delà des 15 années du projet alternatif (nous aurons l'occasion de revenir sur ce dernier point).

C'est ainsi que le mot Insincérité est celui qui immanquablement nous vient lorsqu'il nous faut qualifier la façon avec laquelle Terreal aura essayé de faire avancer son projet auprès de la population.

Voilà Monsieur le Commissaire enquêteur le pourquoi de notre lassitude et de l'impression que nous ressentons, nous les habitants du village et opposants de la première heure à ce projet indigne, d'être destinés à être sacrifiés sur l'autel d'intérêts économiques et de jeux politiques qui nous dépassent, alors même qu'il est clair que ce projet ne présente aucun intérêt significatif, ni économique ni social, pour la commune de Vexin-sur-Epte, pour l'agglomération SNA ou pour le département de l'Eure.

Nous allons toutefois mettre momentanément ces sombres pensées entre parenthèses et nous efforcer de vous faire part, dans le détail, des critiques objectives que nous inspirent le projet dit « alternatif » de Terreal, que ses dirigeants ont complété dans le document joint qui a été présenté à la commission municipale « Patrimoine et Cadre de Vie », tel qu'évoqué précédemment, le 17 janvier dernier.

Tout d'abord, nous estimons que l'éloignement du projet à 330 mètres des premières maisons du village, est insuffisant pour lever la réserve du 1^{er} commissaire enquêteur. Ce point de vue nous semble d'ailleurs conforté par l'OAP carrière du PLU dont s'est doté Vexin-sur-Epte qui dispose que cette dernière « met en avant la qualité de vie sur son territoire et place le bien-être de ses habitants comme socle de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable », que « l'implantation potentielle de carrière sur le territoire est perçue comme un élément allant à l'encontre de ces principes » et que « la préservation de la qualité de vie des habitants et des pollutions sur le territoire passe, notamment, par la limitation des nuisances et des risques liés à l'extraction de matières premières ».

Ainsi, le PLU de la commune prévoit de « prendre en compte les habitations à proximité dans la création du projet, par :

- soit le respect d'une distance d'environ un kilomètre entre les parcelles comprenant une habitation et le site d'exploitation.
- soit, si l'exploitation de la carrière est de façon justifiée à une distance de moins d'un km d'une zone d'habitat, par l'aménagement d'une trame verte au moyen d'un ensemble boisé (châtaigneraie, truffière, noyers ou boisement) d'une profondeur d'au moins 150 mètres, dont les arbres seront plantés avant exploitation. »

Or, d'une part, Terreal n'apporte pas de justification au fait que la carrière devrait être implantée à moins d'un kilomètre des habitations et d'autre part, la distance de 330 mètres invoquée à défaut d'une obligation d'un kilomètre ne semble pas être suffisante pour respecter l'esprit du règlement voulu par le Conseil Municipal de Vexin-sur-Epte.

Cette trop faible distance est la cause d'une bonne partie des critiques qui sont faites à ce projet.

En premier lieu **le bruit** : Terreal nous dit avoir pris des mesures pour tenter d'atténuer les impacts sonores pour la population et qu'avec des émergences de bruit de 3 à 5 dB, nous serions en-dessous des seuils réglementaires. Ce qu'ils ne disent pas en revanche, c'est que les échelles de bruit ne sont pas linéaires mais logarithmiques et qu'une augmentation, entre 3 et 5 dB, venant d'une base autour de 40 dB, est perçue comme une augmentation allant du doublement au quadruplement du bruit ambiant ! Et il n'est pas question pour nous d'accepter la réponse que nous a récemment opposée l'un de leurs dirigeants qui estimait « qu'un doublement ou un quadruplement de zéro restait égal à zéro ». Il y a un bruit ambiant à Cahaignes, dû à la route Vernon-Gisors toute proche, dû à l'utilisation d'outils domestiques de bricolage ou de jardinage, etc., que nous ne souhaitons tout simplement pas voir doubler ou quadrupler.

Ensuite **les poussières** : on veut bien croire qu'elles ne seraient potentiellement pas dangereuses pour la santé. Elles seront en revanche une gêne certaine sous l'effet de certains vents dominants pour les habitants qui, au printemps ou à l'automne, périodes prévues pour les phases d'extraction, voudront profiter de leurs terrasses et de leurs jardins.

Le paysage qui faisait le bonheur de la population va être défiguré par cette carrière. Terreal présente des modélisations qui montrent cette dernière vue de la route de Cahaignes à Authevernes où l'on voit qu'elle aurait peu d'impact sur le paysage. Mais si on regarde attentivement, on s'aperçoit que les photos ont été prises au grand angle, quasiment au niveau du sol, et qu'ainsi, elles ont tendance à éloigner et à diminuer le sujet qui nous intéresse, et donc ne permettent pas d'apprécier correctement ces enjeux de paysage.

S'agissant de la vue qu'auront les habitants du village, on nous dit que la carrière serait cachée par des merlons parfois doublés d'une haie (dont on ne sait pas très bien de quoi elle sera constituée ni quand elle sera plantée). Le « paysagiste » de Terreal affirme avec fierté que la ligne d'horizon ne sera pas masquée mais **qu'est-ce donc qu'un paysage réduit à une ligne d'horizon au-dessus d'un merlon totalement artificiel?** Et ce n'est pas la plantation de chênes truffiers que Terreal propose maintenant, sur une toute petite partie du front d'exploitation, et alors que l'enquête publique touche à sa fin, qui changera quoi que ce soit au saccage qui s'annonce.

Stabilité du sol : Après beaucoup de pressions, Terreal a finalement accepté de faire effectuer une étude géotechnique pour évaluer les impacts du projet sur la stabilité des terrains. Selon les résultats de cette étude, les précautions prises lors de l'exploitation de la carrière devraient permettre d'assurer la stabilité des zones avoisinantes.

Mais aucune garantie n'est véritablement donnée que les maisons proches de la zone d'exploitation de la carrière ne subiront aucun dégât. L'étude géotechnique prévient en effet que les sondages qui ont été faits ne sont que des sondages ponctuels, dont il ne peut être garanti qu'ils soient bien applicables à l'ensemble du site ; elle dit également qu'il «peut subsister des risques de glissements superficiels qui nécessiteront des adaptations spécifiques» (p. 34 et 35 du diagnostic géotechnique de Géocentre/Forsol)

Pour nous tranquilliser, Terreal nous a affirmé être assuré contre des dommages liés à son activité. La société se refuse en revanche à organiser un référé préventif qui constaterait le bon état des maisons avant le début de l'exploitation. Pourquoi ?

Les mêmes questions subsistent s'agissant de possibles vibrations.

Dévalorisation des maisons : Terreal affirme ne jamais avoir eu connaissance de problèmes de dévalorisation des maisons dans les zones des carrières qu'ils exploitent ; il semble pourtant évident à tout le monde que l'ensemble des nuisances dues à l'exploitation de ces sites industriels très particuliers concourent à une baisse significative d'attractivité des zones impactées et qu'une dévalorisation du patrimoine résidentiel est dès lors inévitable. Terreal refuse pourtant de donner quelque garantie que ce soit aux propriétaires de biens.

Voilà pour les nuisances et les risques liés à la trop grande proximité de la carrière avec le village.

Le **sujet des camions** est un autre point de préoccupation majeur : le transport de l'argile et des matériaux de remblai, générateur, lui aussi de bruit et de poussières, aurait lieu à longueur d'année. Le nouvel itinéraire nécessite la création d'une route d'une longueur d'1,7 km à travers des champs actuellement cultivés. On peut au passage évaluer à sans doute près de 3 hectares la surface de terres agricoles ainsi artificialisées. Ce n'est pas rien quand on sait les difficultés dans lesquelles se trouve la commune du fait des conséquences de la loi ZAN et de la lutte contre l'artificialisation des sols qui limite drastiquement sa capacité à construire de nouveaux équipements. D'autre part, ce nouvel itinéraire n'est distant que d'à peine 200 mètres des maisons du bas et du milieu du village et du hameau de Sénancourt.

De 20 à 32 passages/jour à raison de presque 200 jours/an, soit 4 jours/semaine. On en conclut que ça fait un camion toutes les 15 ou 20 minutes... Sauf qu'ils ne vont pas rouler très vite ces camions, à une trentaine de kilomètres/heure peut-être sur ce tronçon au milieu des champs et ils vont devoir s'arrêter au moment de couper la route d'Authevernes, et repartir, repasser des vitesses... Autrement dit chaque passage va durer 6 ou 7 minutes pour faire le 1km 7. Cela veut dire que le bruit sera quasi continu pendant pas loin de 3 heures /jour.

Et quid des moyens que Terreal est censé déployer pour s'assurer que les chauffeurs respecteront bien les consignes et emprunteront bien les itinéraires imposés. On peut à la limite l'entendre pour les camions transportant l'argile, qui sont des prestataires réguliers de Terreal. Nous doutons fortement qu'il en soit de même pour les camions acheminant les matériaux de remblai depuis l'Île de France ou la région Rouennaise.

Dernière observation sur ce sujet des camions : Terreal prétend que l'augmentation du trafic sera négligeable sur la D 181 qui relie Gisors à Vernon et prend à cet effet pour référence le trafic de l'ensemble des véhicules sur cette route, alors que le trafic des seuls poids lourds aurait été plus pertinent. Ce faisant, Terreal passe sans doute volontairement sous silence le problème majeur que cela représentera pour la Ville de Vernon et les milliers d'usagers qui la traversent chaque jour, notamment pour rejoindre l'autoroute vers Paris ou Rouen, à savoir le fait que la vingtaine ou la trentaine de passages quotidiens de camions Terreal s'ajouteront au trafic déjà saturé du Pont Clémenceau et des deux ronds-points qui l'encadrent. Embouteillages pour les usagers et effet des 70 000 camions sur 20 ans (!) sur la nécessaire maintenance du pont....

Passons maintenant aux questions environnementales que soulève ce projet, décidément multi-nuisant.

Hydrologie : le bureau d'études mandaté par Terreal, évoqué plus haut à la question sur la stabilité du sol et du sous-sol, reconnaît la présence de niveaux d'eau significatifs dans les forages proches du terrain naturel. Le rapport du géologue fait aussi état de la présence possible d'une nappe phréatique suspendue. Pour pallier les possibles désordres liés à ces constats - nous rappelons les conséquences dramatiques que pourraient avoir pour le bâti existant des phénomènes de retrait-gonflement, classiques dans de telles configurations de sols argileux - Terreal propose des mesures pour limiter les risques, telles que travailler uniquement dans des conditions climatiques favorables, prévoir une maîtrise des eaux de ruissellement, et mettre en place des dispositifs d'épuisement et de pompage...

A l'heure où des inondations gigantesques font des ravages dans plusieurs régions françaises, où des milliers de sinistrés et une opinion publique déboussolée se demande comment les pouvoirs publics, comment l'administration territoriale, comment les élus locaux ont pu, tous ensemble, se tromper à ce point et ne pas avoir été capables de prévenir les risques qu'un développement urbain et économique inconséquent faisaient courir à ces milliers de pauvres gens, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander avec une réelle inquiétude si, à notre échelle, ces mesures, proposées par Terreal, sont bien celles qu'il serait pertinent de prendre. D'autant plus que la plaine qui s'étend de Sénancourt au bas de Cahaignes, celle qui est prévue pour accueillir la nouvelle route des camions, en aval de la carrière, a été totalement inondée ces dernières semaines, comme cela est fréquemment le cas.

Sur ce sujet de l'hydrologie et des dommages qui pourraient survenir aux biens, Terreal refuse, comme sur les autres sujets, de donner quelque garantie que ce soit aux propriétaires de ces biens.

Domages à la faune, à la flore, et aux zones humides : On s'y attendait un peu, Terreal affirme que son projet est sans effet sur l'environnement. Faute de moyens financiers

suffisants, notre Association n'a pas pu engager l'expertise nécessaire. Toutefois, il ne faut pas être grand clerc pour réaliser qu'un chantier de cette envergure, dans un endroit sensible, ne peut ne pas être sans conséquences lourdes sur le patrimoine naturel.

De petites choses interpellent, malgré tout, les non-spécialistes de la biodiversité que nous sommes dans le dossier de l'écologue mandaté par Terreal. D'abord des inventaires de flore et de faune bizarrement réalisés au milieu de l'automne et pas quand la nature est en pleine forme à la fin du printemps et au début de l'été. L'écologue le reconnaît lui-même d'ailleurs : la meilleure saison est mai-juin mais il a eu des problèmes de calendrier...

Ensuite, nous réalisons à la lecture de son dossier que cet écologue est amené dans le cadre de son étude à prendre des positions décisives pour la faisabilité du projet, zone propice aux espèces protégées ou pas zone propice aux espèces protégées ? zone humide ou pas zone humide ? La biodiversité n'a pas eu de chance... à chaque fois, la pièce est retombée du mauvais côté. Ce n'est pas une zone propice aux espèces protégées... Ce n'est pas une zone humide... (en fait il y avait bien deux espèces indicatrices de zone humide dans l'inventaire mais l'écologue a estimé que « leur présence n'est pas significative, parce que ponctuelle et sans recouvrement » p. 34 de l'annexe faune-flore).

Nous sommes allés voir son site internet : cet écologue y indique qu'il « intervient en direct pour les porteurs de projets ou en sous-traitance d'autres bureaux d'études techniques ou monteurs de dossiers administratifs (Dossier Loi sur l'Eau, Autorisations Environnementales, Dossier ICPE...) ». Il semble donc qu'il a l'habitude de travailler avec des industriels sur des sites sensibles. Toujours sur son site internet, il fournit, pour donner des gages et rassurer ses futurs clients, une liste de sociétés qui travaillent avec lui. Terreal et son monteur de dossier Comiremscop figurent sur cette liste de clients à côté de Vinci Immobilier, Enedis et d'autres sociétés tout aussi renommées.

Loin de nous bien sûr l'idée d'imaginer qu'un apport d'affaire, dont nous ne savons pas de surcroît s'il est régulier, pourrait impacter l'objectivité du prestataire vis-à-vis de son donneur d'ordre. Nous constatons simplement que l'écologue mandaté par Terreal a estimé qu'une zone supposée humide par le BRGM n'en était finalement pas une...

À la lumière de ces différents constats, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, de bien vouloir recommander aux services de la Préfecture de diligenter une urgente tierce-expertise sur ces deux sujets de l'hydrologie et de la biodiversité.

Qualité des matériaux de remblai : les mesures annoncées par Terreal pour éviter des substances polluantes dans les matériaux de remblai ne vont que du simple déclaratif au contrôle visuel et olfactif. Elles semblent par conséquent peu convaincantes à la lumière de récentes affaires qui ont nourri l'actualité nationale.

Venons-en à l'aspect économique du dossier : On aurait pu penser que Terreal proposerait des compensations à la population qui va subir ces nuisances ? Que nenni, aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est envisagée par Terreal. Il est à noter que la commune de Vexin-sur-Epte n'a, elle non plus, aucun intérêt, en tout cas intérêt significatif, ni économique

ni social, dans le projet que veut développer Terreal. L'agglomération SNA ou le département de l'Eure n'en ont pas non plus.

Il faut tout d'abord rappeler que Terreal n'est pas l'image d'Épinal de la « la-petite-entreprise-franco-française-sympathique-qui-a-réussi-tout-en-ayant-résolument-à-cœur-de-s'engager-dans-une-véritable-stratégie-de-développement-durable ». Terreal est une vraie multinationale dont le capital est détenu par des banques et fonds d'investissement anglo-saxons, lesquels sont en train de la céder à l'Autrichien Wienerberger. Le porteur de projet Terreal insiste donc sur la nécessité d'exploiter sans délai la carrière de Cahaignes. Selon la société, ne pas l'ouvrir condamnerait l'usine des Mureaux, avec en filigrane la mise au chômage de la cinquantaine d'employés concernés. D'abord, cette affirmation n'est pas documentée. Terreal aurait pu faire un point sur sa consommation d'argile dans ses différentes usines au regard de ses stocks et de sa production dans les différentes carrières qu'il exploite. Il ne l'a pas fait et les différentes entités qui travaillent sous l'autorité de leurs ministères de tutelle et du Préfet ne lui ont pas demandé. L'affirmation de Terreal n'est donc pas établie. Et quand bien même elle l'eût été, nous ne croyons pas une seconde que les personnels concernés, qui ne représentent qu'un peu plus d'1% des effectifs de Terreal, ne seraient pas redéployables ailleurs dans le groupe.

Pour conclure, nous voudrions attirer votre attention sur la question éminemment capitale du dossier soumis à l'enquête publique, à savoir la réduction du projet à 15 ans (en fait 20 ans car 5 ans de remblai au terme de la phase d'extraction proprement dite). Terreal n'a pas de gêne ou de scrupule particulier à le rappeler, ce « projet alternatif », sur une surface et une durée d'exploitation certes revues à la baisse, **ne lève absolument pas la menace d'une extension à l'issue des 15 premières années d'exploitation**, qui permettrait d'exploiter la zone comprise entre la limite des 100 mètres de la zone habitée du 1^{er} projet et le front d'exploitation à 330 mètres du projet alternatif. Nous l'avons déjà maintes fois souligné, fort du deal conclu en 2014 avec l'agriculteur, Terreal n'a fait aucun effort pour chercher de l'argile ailleurs, loin des villages et des zones d'habitation, alors qu'il y en avait pourtant, comme la société le précisait elle-même dans sa réponse d'août 2022 au commissaire-enquêteur, sur une zone d'une superficie conséquente qui s'étend grosso modo de Versailles jusqu'au-dessus de Gisors... Ils n'ont pas fait d'effort parce que ce n'était pas leur intérêt **économique**. Ils n'en feront pas plus demain pour la même raison et ce n'est pas la revue annuelle de l'engagement qu'ils prendraient (p. 18 du document du 17 janvier 2024 joint en annexe), qui les empêchera de trouver toutes sortes d'arguments, tous plus invérifiables les uns que les autres, qui attesteront de leur recherche infructueuse et qui, ce faisant, les autoriseront de facto à poursuivre leur extraction d'argile à Cahaignes jusqu'à 100 mètres de nos maisons.

Pour toutes ces raisons, notamment parce que comme nous l'avons pointé à de nombreuses reprises, la démarche de Terreal est depuis le début insincère, parce que la 2^{ème} réserve du 1^{er} commissaire-enquêteur n'est pas (suffisamment) levée, parce que le projet alternatif de Terreal ne respecte pas le PLU de Vexin-sur-Epte, parce que les habitants de Cahaignes et son Environnement n'ont pas à faire les frais d'une prétendue nécessité économique qui n'est jamais démontrée, parce que ce projet n'apporte rien à nos communautés, Vexin-sur-Epte, Seine Normandie Agglomération, le département de l'Eure, bien au contraire, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, de donner, nonobstant la tierce-expertise évoquée plus haut, un avis défavorable au projet alternatif de Terreal.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question que vous voudriez nous poser et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'assurance de notre respectueuse et sincère considération.

Les membres du conseil de l'association Vexin Nature Qualité de Vie :
Charles Allaire, Didier Anfry, Sophie Arouet, Olivier Chaumier, Patrick Coez, Bertrand Hard,
Isabelle Hautemer, Françoise Renault, Alain Riou

Vexin Nature Qualité de Vie
Place de la Mairie
Cahaignes
27420 Vexin-sur-Epte

vexinnaturequalitedevie.fr